

No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **6 AVRIL 2022, À 20 H.**

Sont présents :

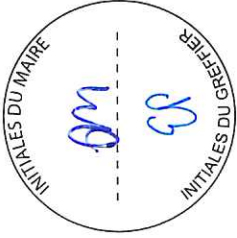
M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. François Rioux, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

Est absent :

M. Daniel St-Jean, conseiller

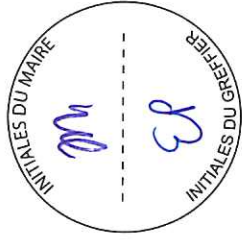
ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 2 mars 2022
 - 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Autorisation - Vente d'un terrain municipal en arrière-lot – Lot 6 398 294 derrière le 2304, rue Henriette
 - 5.2** Autorisation - Vente d'un terrain municipal en arrière-lot – Lot 2 598 050 derrière le 2069-2071, rue Gertrude
 - 5.3** Octroi de mandat - Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - 5.4** Autorisation de signature - Protocole d'entente - Compensation financière pour le maintien de certains services en gestion de matières résiduelles - MRC de La Vallée-du-Richelieu
 - 5.5** Demande au Ministère des transports du Québec (MTQ) pour des mesures temporaires afin de sécuriser la traverse de piétons à l'intersection de la route 112 et du chemin de la Carrière
 - 5.6** Nomination - Membres citoyens - Comité consultatif de toponymie
 - 5.7** Création de poste et embauche - Conseillère en ressources humaines et amendement à la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025
 - 5.8** Embauche - Directeur des services techniques



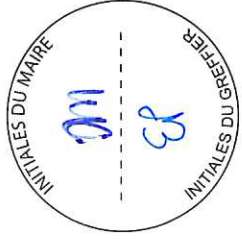
No de résolution

- 5.9** Embauche - Coordonnatrice à l'environnement et au développement durable
- 5.10** Avis - Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP)
- 6** FINANCES
- 6.1** Déboursés du mois - Mars 2022
- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Mars 2022
- 6.3** Dépôt - Rapports d'audit de conformité - Transmission des rapports financiers
- 7** SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Octroi de contrat - Balayage mécanisé des rues avec bordures pour trois (3) ans, soit de 2022 à 2024 - Balayage Rive-Sud - 70 000 \$
- 7.2** Octroi de contrat - Nettoyage et inspection des conduites et stations de pompage - Beauregard Environnement Ltée - 77 521,89 \$
- 7.3** Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Projet du prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur Sainte-Thérèse - Avizo Experts-Conseils Inc. - 160 950,05 \$
- 7.4** Octroi de contrat - Location de machinerie et équipements opérés à taux horaire pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement pour deux (2) ans - Univerit paysagement inc. - 346 419,68 \$
- 7.5** Octroi de contrat - Services de laboratoire et contrôle des matériaux pour trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires - FNX-INNOV inc. - 349 484,91 \$
- 7.6** Octroi de contrat - Services professionnels d'ingénierie – Projet d'aménagement d'une traverse et sécurisation du chemin Bellerive – Génipur inc – 90 830,25 \$
- 7.7** Octroi de contrat - Fourniture de mobilier urbain pour le nouveau parc du Centre multifonctionnel - Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc. - 31 760,69 \$
- 7.8** Autorisation de paiement – Acceptation provisoire avec réserve – Mise aux normes et harmonisation de l'automatisation et des systèmes de télémétrie - Automation RL inc. - 41 079,42 \$
- 7.9** Autorisation - Cession du contrat - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements 2021-2022-2023 à MSA infrastructure Inc. (Groupe Baillargeon) - 220 573,79 \$/année
- 7.10** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels d'ingénierie pour plans, devis et surveillance pour le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette



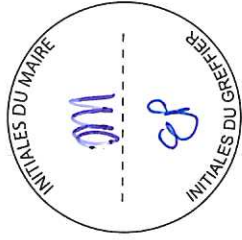
No de résolution

- 7.11** Désignation - Émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan - Groupe Intervention Perfection
- 7.12** Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Réfection du chemin Brunelle
- 7.13** Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) - Projet d'amélioration de sentiers et de site de pratique du parc des Chenaux
- 7.14** Demande à la S.E.C.T.-EAU pour l'ajout d'unités d'habitations dans la desserte en eau potable dans le secteur Sainte-Thérèse
- 7.15** Embauche - Chef de division des travaux publics
- 7.16** Embauche - Horticultrice saisonnière - Travaux publics
- 7.17** Embauche - Préposés et horticulteur - Travaux publics
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de PIIA 2021-060 – Lot 5 821 004 – 1841, rue Ethel Ouest - Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée
- 8.2** Demande de dérogation mineure 2022-008 – Lot projeté 6 471 950 - rue Bouthillier - Création d'un nouveau lot
- 8.3** Demande de dérogation mineure 2022-017 – Lot 2 597 612 - 3004, rue Bellerive - Nouvelle marge avant de la résidence existante
- 8.4** Demande de PIIA 2021-055 – Lots 5 990 111 et 5 990 107 - 2355, chemin de Chambly - Affichage commercial - Pizza Jacques-Cartier
- 8.5** Demande de PIIA 2022-003 - Lot 6 488 689 – 1916 et 1918, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation bifamiliale isolée
- 8.6** Demande de PIIA 2022-004 – Lot 6 488 688 - 1910 à 1914, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée
- 8.7** Demande de PIIA 2022-009 – Lot 6 012 714 – 3075, chemin Sainte-Thérèse - Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée
- 8.8** Demande de PIIA 2022-007– Lots 6 358 024, 6 358 025 et 5 782 725 - 106-1499, chemin de Chambly - Ajout d'une enseigne sur la façade avant d'un bâtiment commercial - Chiro Impact
- 8.9** Demande de nouveau développement domiciliaire - 2019-038 - Lots 6 358 429 à 6 358 442 - Projet Jean-Vincent
- 8.10** Demande d'autorisation – Bars laitiers mobiles dans les rues de Carignan - Boule et Crème Dodo et Crème Pop's - 7 avril au 31 octobre 2022



No de résolution

- 8.11** Nomination - Membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.12** Nomination - Membres citoyens – Comité agricole
- 8.13** Embauche - Inspecteur municipal suruméraire - Service de l'urbanisme et du développement durable
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Accréditation de deux (2) organismes - Fédération de Crosse du Québec et Club Lapraicycle inc.
- 10.2** Demande d'aide financière - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - 100 \$
- 10.3** Demande d'appui - Semaine nationale du don d'organes et de tissus - 24 au 30 avril 2022
- 10.4** Octroi de contrat - Concept et aménagement de la construction de la place publique Maison des générations Ginette-Grenier - Jackworld inc. - 99 798,30 \$
- 10.5** Nomination et autorisation des signataires - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Dépôt - Certificat tenue de registre - Règlement d'emprunt 539 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue des Pétunias, décrétant un emprunt de 499 800 \$
- 11.2** Dépôt - Certificat tenue de registre - Règlement d'emprunt 540 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue du Portage, décrétant un emprunt de 1 809 700 \$
- 11.3** Dépôt - Certificat tenue de registre - Règlement d'emprunt 541 (2022) autorisant l'amélioration des sentiers et sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste, décrétant un emprunt de 1 935 000 \$
- 11.4** Avis de motion - Projet de règlement no 512 (2022)-1 remplaçant le règlement no 512 (2022) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville
- 11.5** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$
- 11.6** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$



No de résolution

- 11.7 Adoption - Règlement no 390 (2022) modifiant le règlement no 390 (2021)-1 établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur
- 11.8 Adoption - Second projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Espaces habitables complémentaires)
- 11.9 Adoption - Second projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels
- 11.10 Adoption - Règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.)
- 12 INFORMATIONS
- 13 DIVERS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 00.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-04-111

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 2 mars 2022

22-04-112

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

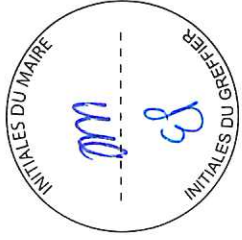
D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2022.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Autorisation - Vente d'un terrain municipal en arrière-lot – Lot 6 398 294 derrière le 2304, rue Henriette

22-04-113

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à la production d'un rapport d'évaluation de valeur marchande pour le lot vacant 6 398 294 appartenant à la Ville de Carignan;



No de résolution

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation de valeur marchande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la vente du terrain municipal portant le numéro de lot 6 398 294 sur la rue Henriette, à madame Brigitte Gagné pour un montant de 55 000 \$;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente pour le lot 6 398 294 et tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution;

QUE la vente du lot 6 398 294 soit instrumentée sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur;

QUE les frais et honoraires de l'acte de vente, copies et frais de publicité soient à la charge de l'acheteur.

22-04-114

5.2 Autorisation - Vente d'un terrain municipal en arrière-lot – Lot 2 598 050 derrière le 2069-2071, rue Gertrude

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à la production d'un rapport d'évaluation de valeur marchande pour le lot vacant 2 598 050 appartenant à la Ville de Carignan;

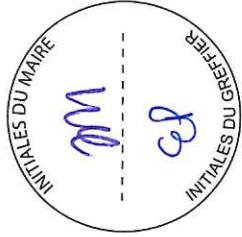
CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation de valeur marchande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la vente du terrain municipal portant le numéro de lot 2 598 050 sur la rue Gertrude, à monsieur Sylvain Desrochers pour un montant de 40 000 \$;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente pour le lot 2 598 050 et tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution;



No de résolution



QUE la vente du lot 2 598 050 soit instrumentée sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur;

QUE les frais et honoraires de l'acte de vente, copies et frais de publicité soient à la charge de l'acheteur;

QUE la vente soit officialisée au plus tard le 30 novembre 2022, à défaut, un nouveau rapport d'évaluation devra être préparé aux frais de l'acheteur.

22-04-115

5.3 Octroi de mandat - Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire se joindre à ce regroupement;

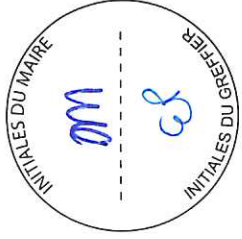
CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :



No de résolution



QUE la Ville de Carignan confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Carignan s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Carignan s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

22-04-116

5.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Compensation financière pour le maintien de certains services en gestion de matières résiduelles - MRC de La Vallée-du-Richelieu

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

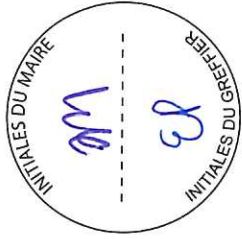
D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général ou en son absence, le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente de compensation financière pour le maintien de certains services en gestion de matières résiduelles avec la MRC de La Vallée-du-Richelieu et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

22-04-117

5.5 Demande au Ministère des transports du Québec (MTQ) pour des mesures temporaires afin de sécuriser la traverse de piétons à l'intersection de la route 112 et du chemin de la Carrière

CONSIDÉRANT les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la route 112 afin d'y inclure une traverse de piétons réalisée à l'été 2021;

CONSIDÉRANT que les feux pour piétons ne peuvent être raccordés puisqu'il y a des conduits souterrains rendus inutilisables par des fils nuisibles qui ne peuvent être retirés;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit effectuer du forage directionnel sous la route 112 afin de passer un nouveau conduit pour passer les fils nécessaires au raccordement des feux pour piétons;

CONSIDÉRANT les délais de réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la traverse de la route 112 est présentement dangereuse pour les piétons;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de permettre à la Ville d'installer des fils aériens temporairement, le temps de réaliser le forage afin de sécuriser la traverse de piétons;

DE faire parvenir une copie de la résolution au député de la circonscription de Chambly, monsieur Jean-François Roberge, et au ministre des Transports, monsieur François Bonardel.

22-04-118

5.6 Nomination - Membres citoyens - Comité consultatif de toponymie

CONSIDÉRANT la résolution 22-03-72;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Éline Magnan, directrice du Service des communications, relations publiques et citoyennes;

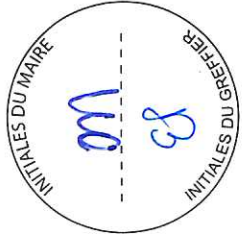
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur André Gousse, à titre de représentant de la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly;

DE nommer madame Hélène Otis, ainsi que monsieur Jean-François Bourassa, à titre de membres citoyens du Comité consultatif de toponymie;

QUE cette nomination soit effective du 6 avril 2022 au 6 avril 2024.



No de résolution

22-04-119



5.7 Création de poste et embauche - Conseillère en ressources humaines et amendement à la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE créer un nouveau poste cadre de conseillère en ressources humaines;

D'EMBAUCHER madame Marilyn Blais, à titre de conseillère en ressources humaines;

QUE le salaire de madame Blais soit fixé à l'échelon 4, de la classe 1 de la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020 à 2025;

QUE cette embauche soit effective à partir du 11 avril 2022;

D'AMENDER la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025 afin d'inclure ce nouveau poste;

QUE cette embauche soit conditionnelle à l'obtention du certificat universitaire en ressources humaines avant le 11 avril 2023;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-160-00-141 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

22-04-120

5.8 Embauche - Directeur des services techniques

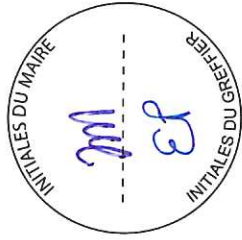
CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Luc-Denis Morin, à titre de directeur des services techniques;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 8 de la classe 3 de la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020 à 2025;



No de résolution

22-04-121

5.9 Embauche - Coordonnatrice à l'environnement et au développement durable

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Julie Gagnon, à titre de coordonnatrice à l'environnement et au développement durable au Service de l'urbanisme;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 6 de la classe 7 de la convention collective en vigueur;

QUE la date d'embauche soit effective à partir du 2 mai 2022;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

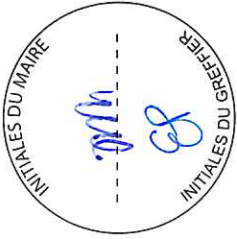
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-151 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-470-00-181 et 02-610-00-181.

22-04-122

5.10 Avis - Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP)

CONSIDÉRANT que les centres de services scolaires (CSS) doivent tenir annuellement un processus de planification des besoins d'ajout d'espace afin d'accueillir adéquatement tous les élèves de leur territoire (construction, agrandissement et remplacement d'établissements);

CONSIDÉRANT que la population de la ville de Carignan est jeune et augmente rapidement et que si on se fie à l'historique, la majeure partie des 220 nouveaux logements attendus à Carignan en 2022 et 2023 accueilleront une majorité de jeunes familles avec des jeunes enfants à scolariser;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est soulagée d'apprendre que le CSSP pourra combler les besoins avec les locaux modulaires installés à l'école Carignan-Salières et l'utilisation de locaux spécialisés d'ici l'ouverture de la nouvelle école;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est heureuse de constater que le CSSP anticipe un surplus de quatre (4) locaux à l'ouverture de cette nouvelle école;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil tienne à remercier le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) d'avoir entrepris cette nouvelle approche permettant aux villes d'alimenter leur planification de la capacité des installations scolaires;

QUE la Ville de Carignan s'engage à informer le CSSP des projections domiciliaires afin de permettre de prendre action aussi proactivement que possible.

6 FINANCES

22-04-123

6.1 Déboursés du mois - Mars 2022

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

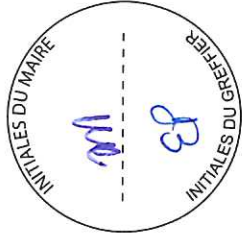
D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mars 2022 pour un montant de 52 917,51 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mars 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 279 997,30 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Mars 2022

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 14 février 2022 au 20 mars 2022.



No de résolution



6.3 Dépôt - Rapports d'audit de conformité - Transmission des rapports financiers

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt des rapports d'audit de conformité pour la transmission des rapports financiers.

7 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

22-04-124

7.1 Octroi de contrat - Balayage mécanisé des rues avec bordures pour trois (3) ans, soit de 2022 à 2024 - Balayage Rive-Sud - 70 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le balayage mécanisé des rues avec bordures pour trois (3) ans, soit de 2022 à 2024;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de balayage mécanisé des rues avec bordures pour trois (3) ans, soit de 2022 à 2024, à l'entreprise Balayage Rive-Sud pour un montant de 58 637,25 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 11 362,75 \$ taxes incluses, à titre de travaux contingents pour les trois années, si nécessaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-320-00-531.

22-04-125

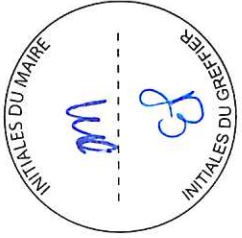
7.2 Octroi de contrat - Nettoyage et inspection des conduites et stations de pompage - Beauregard Environnement Ltée - 77 521,89 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le nettoyage et inspection des conduites et stations de pompage pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'OCTROYER le contrat de nettoyage et inspection de conduites et stations de pompage pour l'année 2022, à l'entreprise Beauregard Environnement Ltée pour un montant de 77 521,89 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-415-00-521, 02-415-00-529, 02-415-10-521, 02-415-20-521 et 02-415-20-529.

22-04-126

7.3 Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie – Projet du prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur Sainte-Thérèse - Avizo Experts-Conseils Inc. - 160 950,05 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet du prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

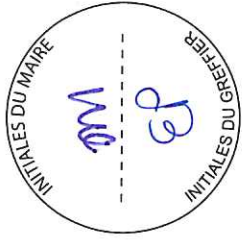
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet du prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur Sainte-Thérèse, à la firme Avizo Experts-Conseils Inc. pour un montant de 160 950,05 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense de 177 045,05 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 160 950,05 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (16 095 \$) à titre de travaux contingents, si nécessaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-31-000 et d'une appropriation du surplus affecté eau et égouts.



No de résolution

22-04-127



7.4 Octroi de contrat - Location de machinerie et équipements opérés à taux horaire pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement pour deux (2) ans - Univert paysage inc. - 346 419,68 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la location de machinerie et équipements opérés à taux horaire pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement pour deux (2) ans;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de location de machinerie et équipements opérés à taux horaire pour une période d'un (1) an avec option de renouvellement pour deux (2) ans, à l'entreprise Univert Paysagement inc., pour un montant de 346 419,68 \$ taxes incluses;

QUE le Conseil se réserve le droit d'exercer les deux (2) années supplémentaires en option;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-220-03-710 et 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation de surplus non affecté de 100 000 \$.

22-04-128

7.5 Octroi de contrat - Services de laboratoire et contrôle des matériaux pour trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires - FNX-INNOV inc. - 349 484,91 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des services de laboratoire et contrôle des matériaux pour trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services de laboratoire et contrôle des matériaux pour trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires, à la firme FNX-INNOV Inc., pour un montant de 116 494,67 \$ taxes incluses, par année;

QUE le Conseil se réserve le droit d'exercer les deux (2) années supplémentaires en option;

Les prix sont ajustés annuellement, à la date d'anniversaire du Contrat, en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada – province de Québec, pour la période des douze (12) mois consécutifs précédant la date d'anniversaire du Contrat. Cet ajustement s'applique à tout prix prévu dans le Bordereau de Prix, incluant celui applicable lors de toute période de renouvellement, le cas échéant.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411, sous réserve du transfert provenant des postes 02-320-00-531 et 03-100-00-530.

22-04-129

7.6 Octroi de contrat - Services professionnels d'ingénierie – Projet d'aménagement d'une traverse et sécurisation du chemin Bellerive – Génipur inc – 90 830,25 \$

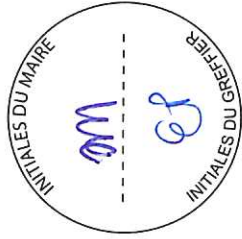
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé de gré à gré afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels d'ingénierie pour le projet d'aménagement d'une traverse et sécurisation du chemin Bellerive;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels d'ingénierie pour le projet d'aménagement d'une traverse et sécurisation du chemin Bellerive, à la firme Génipur Inc., pour un montant de 90 830,25 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.



No de résolution

22-04-130



7.7 Octroi de contrat - Fourniture de mobilier urbain pour le nouveau parc du Centre multifonctionnel - Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc. - 31 760,69 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu des soumissions pour la fourniture de mobilier urbain pour le nouveau parc du Centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de mobilier urbain pour le parc du Centre multifonctionnel, à l'entreprise Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc., pour un montant de 31 760,69 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-210-06-722 projet 21-06.

22-04-131

7.8 Autorisation de paiement – Acceptation provisoire avec réserve – Mise aux normes et harmonisation de l'automatisation et des systèmes de télémétrie - Automation RL inc. - 41 079,42 \$

CONSIDÉRANT la résolution 21-02-60 octroyant le contrat pour la mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémétrie, à l'entreprise Automation RL inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux;

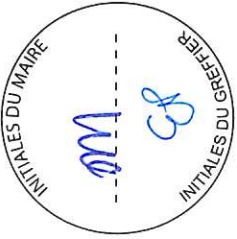
CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur - Infrastructures municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 41 079,42 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire pour la mise aux normes et harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémétrie, à l'entreprise Automation RL inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-385.



No de résolution

22-04-132



7.9 Autorisation - Cession du contrat - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements 2021-2022-2023 à MSA infrastructure Inc. (Groupe Baillargeon) - 220 573,79 \$/année

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements pour les années 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-100 octroyant le contrat de pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements pour les années 2021-2022-2023 à Les Entreprises Denexco;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Denexco désire céder son contrat à MSA infrastructure inc. (Groupe Baillargeon);

CONSIDÉRANT que MSA infrastructure inc. (Groupe Baillargeon) accepte la cession du contrat selon les mêmes termes et conditions que le contrat octroyé à Les Entreprises Denexco;

CONSIDÉRANT que pavage HR était le second soumissionnaire conforme, en activité, lors de l'ouverture initiale des soumissions;

CONSIDÉRANT que les pavages HR et MSA infrastructures ont fusionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

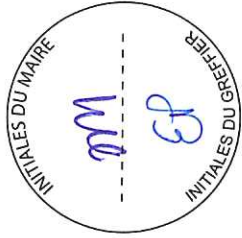
D'AUTORISER la cession de contrat de pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements pour les années 2022-2023, à MSA infrastructure inc. (Groupe Baillargeon) pour un montant de 220 573,79 \$ taxes incluses par année;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-320-00-531, 02-320-00-625, 02-320-00-626, 02-415-00-521 et 02-413-00-529.

22-04-133

7.10 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels d'ingénierie pour plans, devis et surveillance pour le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette

CONSIDÉRANT le rapport d'étude d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette réalisé par la firme GBI experts-conseils;



No de résolution

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie pour plans, devis et surveillance pour le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins de pondération des offres pour les services professionnels d'ingénierie pour plans, devis et surveillance pour le projet d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette, les critères d'évaluation suivants :

Présentation de l'offre	5 points
Compréhension du mandat	10 points
Compétence et expertise de la firme dans des projets similaires	30 points
Qualification et expérience du chargé de projet	20 points
Qualification et expérience des membres de l'équipe	20 points
Méthodologie proposée et calendrier de réalisation	15 points

22-04-134

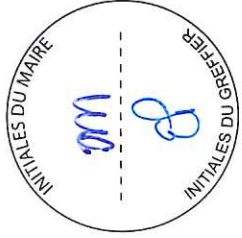
7.11 Désignation - Émission de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan - Groupe Intervention Perfection

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire utiliser les services d'une firme externe d'agents de sécurité afin de maintenir l'application de divers règlements et émettre des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;



No de résolution



DE désigner l'agence de sécurité externe Groupe Intervention Perfection, une division d'Alarme Perfection inc., leurs employés, mandataires et représentants pouvant émettre des constats d'infraction pour et au nom de la Ville de Carignan pour le non-respect des dispositions réglementaires prévues dans les règlements no 390 (2022), no 434 (2021), no 435 (2021), no 498 (2020)-1, no 508 (2022) et no 519 (2021) et leurs amendements;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-412-00-411 et 02-330-00-443.

22-04-135

7.12 Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Réfection du chemin Brunelle

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-160 autorisant la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale - Volet accélération - Réfection du chemin Brunelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

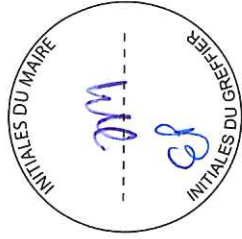
22-04-136

7.13 Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) - Projet d'amélioration de sentiers et de site de pratique du parc des Chenaux

CONSIDÉRANT la résolution 21-08-335 autorisant la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés - Parc des Chenaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour le projet d'amélioration de sentiers et de site de pratique d'activités de plein air du parc des Chenaux et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

22-04-137

7.14 Demande à la S.E.C.T.-EAU pour l'ajout d'unités d'habitations dans la desserte en eau potable dans le secteur Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT l'ordonnance du 17 juillet 1998 du ministère de l'environnement et de la Faune;

CONSIDÉRANT que le nombre d'unités pour la desserte en eau potable mentionné dans cette ordonnance est atteint et qu'un moratoire sur les permis de construction qui a pour effet l'augmentation du nombre d'unité desservi par la S.E.C.T.-EAU a été adopté le 2 juin 2021, résolution portant le numéro 21-06-239;

CONSIDÉRANT que, dans cette ordonnance, le Ministre Bégin sursoit sa décision pour la partie sud jusqu'à ce que la municipalité régionale de comté ait statué sur la priorisation de l'urbanisation de ce territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité régionale de comté a défini des espaces résiduels à développer dans le secteur Sainte-Thérèse à l'intérieur de son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que des projets de développement sont possible dans le secteur Sainte-Thérèse autant dans la partie nord (environ 130 unités additionnels) que dans la partie sud (environ 450 unités additionnels) et que ces unités contribuent à rencontrer les cibles de densification imposées par le PMAD;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a eu une subvention dans le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – sous-volet 1.1 pour les plans et devis afin d'effectuer éventuellement le prolongement des services pour la partie sud;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a mandaté une firme de génie-conseil pour la production de plans et devis;

CONSIDÉRANT que le 26 février 2021, la S.E.C.T.-EAU demandait les intentions de la Ville concernant le développement ainsi que d'une éventuelle négociation d'une nouvelle entente pour la fourniture d'eau potable;

CONSIDÉRANT la réponse de la Ville de Carignan à la S.E.C.T.-EAU signifiant l'ouverture de la Ville pour des discussions en vue de conclure cette entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est prête à payer les coûts d'immobilisations et les coûts d'exploitation liés à la desserte visée sur son territoire;

CONSIDÉRANT que d'intégrer les besoins de la Ville de Carignan dans l'analyse qui s'entreprind épargnerait des efforts d'analyse, des coûts supplémentaires ainsi que des délais de mise en service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à la majorité :

Déclarant avoir un conflit d'intérêt, le conseiller Frédéric Martineau ne participe pas aux délibérations du Conseil et s'abstient de voter sur ce point;

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan demande à la S.E.C.T.-EAU de prendre en considération les besoins de la Ville de Carignan pour toutes études concernant l'usine de production et de distribution d'eau potable;

QUE le conseil municipal demande à la S.E.C.T.-EAU d'ouvrir les discussions pour l'établissement d'une entente en fourniture d'eau potable;

DE transmettre une copie de la résolution au trois (3) villes membres de la S.E.C.T.-EAU ainsi qu'au député de la circonscription de Chambly, monsieur Jean-François Roberge.

22-04-138

7.15 Embauche - Chef de division des travaux publics

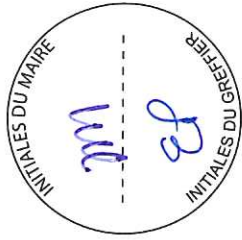
CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE créer un nouveau poste cadre de chef de division des travaux publics;

D'EMBAUCHER monsieur Gino Huard, à titre de chef de division des travaux publics;



No de résolution

QUE le salaire de monsieur Huard soit fixé à l'échelon 7, de la classe 1 de la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020 à 2025;

QUE la date d'embauche soit effective à partir du 2 mai 2022;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-141.

22-04-139

7.16 Embauche - Horticultrice saisonnière - Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Lydia Levasseur, à titre d'horticultrice saisonnière aux travaux publics;

QUE cette embauche soit effective à partir du 11 avril 2022;

QUE cette embauche soit récurrente annuellement d'avril à décembre;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-151.

22-04-140

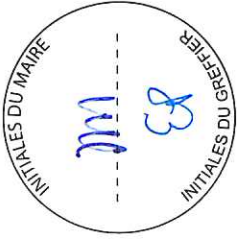
7.17 Embauche - Préposés et horticulteur - Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Simon Hainault, Daniel Gélinas, Cédric Bouthillier, Maxime Desmarais et Mario Poupart, à titre de préposés aux travaux publics;



No de résolution



D'EMBAUCHER monsieur Antoine Jeffrey, à titre de préposé aux travaux publics pour la période hivernale annuellement;

D'EMBAUCHER monsieur Antoine Jeffrey, à titre d'horticulteur pour la période estivale annuellement;

QUE les embauches soient effectives à partir du 11 avril 2022;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-310-00-151 et 02-701-30-151.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-04-141

8.1 Demande de PIIA 2021-060 – Lot 5 821 004 – 1841, rue Ethel Ouest - Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 5 821 004, situé au 1841, rue Ethel Ouest, dans la zone H-350 du Règlement de zonage no 483-U, demande reçue le 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement respectent l'architecture et la volumétrie du bâtiment existant et celle des bâtiments adjacents, permettant ainsi une insertion harmonieuse du projet d'agrandissement;

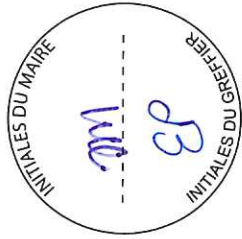
CONSIDÉRANT que le jeu des différents matériaux de revêtement permet de souligner les composantes architecturales;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement choisis et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement et leurs couleurs sont similaires à ceux des bâtiments voisins et ils s'intègrent bien;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, sur le lot 5 821 004, situé au 1841, rue Ethel Ouest, dans le secteur du Parchemin, demande reçue le 10 décembre 2021, qui consiste à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située dans la zone H-350 du Règlement de zonage no 483-U;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 22-03-92.

22-04-142

**8.2 Demande de dérogation mineure 2022-008 – Lot
projeté 6 471 950 - rue Bouthillier - Création
d'un nouveau lot**

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet permettre la création d'un nouveau lot portant le numéro 6 471 950 ayant une largeur de 14,65 mètres alors que la largeur minimale exigée à la grille H-239 du secteur Carignan-Salières est de 15 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur s'est informé et a débuté ses démarches pour déposer sa demande avant que la réglementation soit modifiée et rende son projet de lotissement non-conforme;

CONSIDÉRANT que le demandeur a fourni une lettre signée par sa firme d'arpentage qui atteste qu'elle est en cause du fait que le demandeur n'a pas pu déposer sa demande avant la modification de la réglementation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

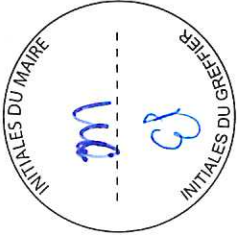
D'APPROUVER la demande de dérogation mineure visant à permettre la création d'un nouveau lot portant le numéro 6 471 950 ayant une largeur de 14,65 mètres alors que la largeur minimale exigée à la grille H-239 du secteur Carignan-Salières est de 15 mètres.

22-04-143

**8.3 Demande de dérogation mineure 2022-017 – Lot
2 597 612 - 3004, rue Bellerive - Nouvelle marge avant
de la résidence existante**

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la nouvelle marge avant de la résidence existante, c'est-à-dire 5,66 mètres au lieu de 7 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande de dérogation mineure empêcherait la Ville d'élargir le chemin Bellerive;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la demande est effectuée dans le cadre d'un projet d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne causerait pas de préjudice au voisinage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure qui aurait pour effet de rendre réputée conforme la nouvelle marge avant de la résidence existante, c'est-à-dire 5,66 mètres au lieu de 7 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur.

22-04-144

8.4 Demande de PIIA 2021-055 – Lots 5 990 111 et 5 990 107 - 2355, chemin de Chambly - Affichage commercial - Pizza Jacques-Cartier

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'affichage pour l'un des commerçants du bâtiment sur les lots 5 990 111 et 5 990 107, situé au 2355, chemin de Chambly dans la zone IDC-185 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur du Faubourg;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée respecte les normes en vigueur;

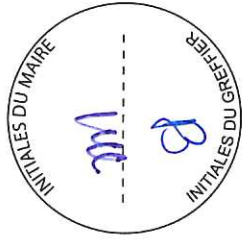
CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée est à éclairage indirect;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée est composée de matériaux de qualité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'affichage du commerçant Pizza Jacques-Cartier, sur les lots 5 990 111 et 5 990 107, situé au 2355, chemin de Chambly dans le secteur du Faubourg.



No de résolution

22-04-145

8.5 Demande de PIIA 2022-003 - Lot 6 488 689 – 1916 et 1918, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation bifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation bifamiliale isolée, sur le lot 6 488 689, située au 1916 et 1918, rue Gertrude dans la zone H-348 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre;

CONSIDÉRANT que les façades ne comportent pas suffisamment de modulations permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que les façades ne comportent pas suffisamment de composantes architecturales permettant de diminuer l'effet « boîte à savon »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE refuser le projet de construction d'une habitation bifamiliale isolée, sur lot 6 488 689, située au 1916 et 1918, rue Gertrude dans le secteur Centre;

DE suggérer les modifications suivantes :

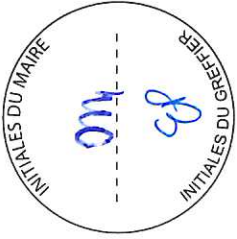
- Harmoniser les façades latérales et arrière avec la façade avant, par exemple par l'utilisation des mêmes matériaux de revêtements que sur la façade avant;
- Réduire l'écart entre la qualité architecturale des façades latérales et arrière et celle de la façade avant;
- Ajouter des modulations, décrochés et autres composantes architecturales sur les façades latérales et arrière afin de les agrémenter et afin de réduire l'effet « boîte à savon ».

22-04-146

8.6 Demande de PIIA 2022-004 – Lot 6 488 688 - 1910 à 1914, rue Gertrude - Projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée, sur le lot 6 488 688, située au 1910 à 1914, rue Gertrude dans la zone H-348 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Centre;

CONSIDÉRANT que les façades ne comportent pas suffisamment de modulations permettant d'agrémenter l'architecture;



No de résolution



CONSIDÉRANT que les façades ne comportent pas suffisamment de composantes architecturales permettant de diminuer l'effet « boîte à savon » et l'effet de massivité du bâtiment par rapport aux bâtiments avoisinants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE refuser le projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée, sur le lot 6 488 688, située au 1910 à 1914, rue Gertrude dans le secteur Centre;

DE suggérer les modifications suivantes :

- Harmoniser les façades latérales et arrière avec la façade avant, par exemple par l'utilisation des mêmes matériaux de revêtements que sur la façade avant;
- Réduire l'écart entre la qualité architecturale des façades latérales et arrière et celle de la façade avant;
- Ajouter des modulations, décrochés et autres composantes architecturales sur les façades latérales et arrière afin de les agrémenter et afin de réduire l'effet « boîte à savon ».

22-04-147

8.7 Demande de PIIA 2022-009 – Lot 6 012 714 – 3075, chemin Sainte-Thérèse - Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant une demande d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 012 714, situé au 3075, chemin Sainte-Thérèse dans la zone H-575 du Règlement de zonage no 483-U dans le secteur Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que l'architecture de l'agrandissement, la forme de la toiture et des fenêtres notamment, s'intègrent au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement seront les mêmes que ceux du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que dû à la servitude d'Hydro-Québec, une percée visuelle conséquente vers le Richelieu est conservée;

CONSIDÉRANT qu'aucun arbre n'est affecté par l'agrandissement;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 012 714, situé au 3075, chemin Sainte-Thérèse dans le secteur Sainte-Thérèse.

22-04-148

8.8 Demande de PIIA 2022-007– Lots 6 358 024, 6 358 025 et 5 782 725 - 106-1499, chemin de Chambly - Ajout d'une enseigne sur la façade avant d'un bâtiment commercial - Chiro Impact

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'ajout d'une enseigne sur la façade avant d'un bâtiment commercial ainsi que sur l'enseigne sur socle existante, sur les lots 5 782 725, 6 358 024 et 6 358 025, 106-1499, situés sur le chemin de Chambly dans la zone C-238 du secteur Carignan-Salières;

CONSIDÉRANT que l'enseigne est similaire aux autres enseignes présentes sur le bâtiment de par son type, ses matériaux et ses dimensions;

CONSIDÉRANT que l'enseigne ne comporte pas d'éclairage direct;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

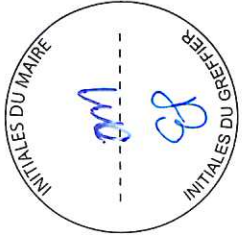
D'ACCEPTER le projet d'ajout d'une enseigne sur la façade avant d'un bâtiment commercial ainsi que sur l'enseigne sur socle existante, sur les lots 5 782 725, 6 358 024 et 6 358 025, 106-1499, situés sur le chemin de Chambly dans la zone C-238 du secteur Carignan-Salières.

22-04-149

8.9 Demande de nouveau développement domiciliaire - 2019-038 - Lots 6 358 429 à 6 358 442 - Projet Jean-Vincent

CONSIDÉRANT le projet de lotissement proposé dans le cadre de la demande 2019-038 pour un nouveau développement projeté à l'intersection des rues Grande Allée, Bernard-Boucher et Jean-Vincent nécessitant la signature d'une entente pour travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le lotissement proposé s'intègre bien à la trame existante;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la rue en cul-de-sac proposée n'est pas longue, limitant ainsi l'enclavement des terrains;

CONSIDÉRANT que le projet permet d'augmenter la desserte du secteur en aqueduc et égout;

CONSIDÉRANT que le projet de développement respecte les normes de densité exigées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER le projet de lotissement proposé dans le cadre de la demande 2019-038 pour un nouveau développement projeté à l'intersection des rues Grande Allée, Bernard-Boucher et Jean-Vincent nécessitant la signature d'une entente pour travaux municipaux, le tout selon le plan cadastral préparé par Maxim Cournoyer, arpenteur-géomètre, plan daté du 24 janvier 2020, sous la minute 496;

D'ACCEPTER que la contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels se fasse par la cession à la Ville du lot projeté 6 358 430, le tout tel que prévu à l'article 20 du règlement de lotissement numéro no 484-U.

22-04-150

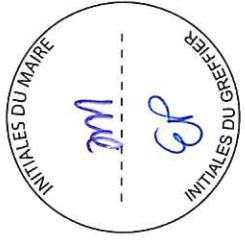
8.10 Demande d'autorisation – Bars laitiers mobiles dans les rues de Carignan - Boule et Crème Dodo et Crème Pop's - 7 avril au 31 octobre 2022

CONSIDÉRANT la demande de madame Nathalie Savoie, propriétaire de l'entreprise « Boule et Crème Dodo et Crème Pop's », afin de vendre à l'aide de ses deux camions identifiés, des produits glacés dans les rues de la ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à madame Nathalie Savoie, propriétaire de l'entreprise « Boule et Crème Dodo et Crème Pop's », l'accès au territoire de la ville de Carignan pour la vente itinérante de ses produits glacés à l'aide de ses deux camions identifiés, et ce, pour la période du 7 avril au 31 octobre 2022, ou jusqu'à ce qu'un commerce de crème glacée s'installe dans un local commercial sur le territoire de la ville de Carignan.



No de résolution

22-04-151

8.11 Nomination - Membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Laforge a été élu comme conseiller municipal lors des élections municipales de 2021 et qu'il ne peut plus siéger comme membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que ce siège de membre citoyen doit être comblé;

CONSIDÉRANT l'importance de respecter la structure du Comité consultatif d'urbanisme en référence au Règlement no 522 (2019) concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme abrogeant et remplaçant le règlement numéro 463-A et ses amendements, adopté le 2 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Michel Jean comme membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux (2) ans, et ce, conformément au Règlement no 522 (2019) concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme abrogeant et remplaçant le règlement numéro 463-A et ses amendements;

QUE la nomination soit effective à partir du 7 avril 2022.

22-04-152

8.12 Nomination - Membres citoyens – Comité agricole

CONSIDÉRANT les résolutions 18-02-49, 18-04-114 et 22-03-94;

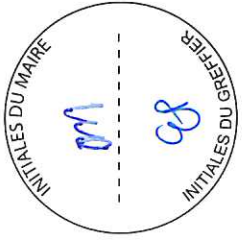
CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer de deux (2) à quatre (4) membres citoyens, dont au moins deux (2) représentants agriculteurs ou du milieu associatif agricole, pour siéger sur le Comité agricole;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE nommer mesdames Marie-Christine Héroux et Céline Bisailon ainsi que messieurs Philippe Sicotte et Marc Gauthier comme membres citoyens du Comité agricole, et ce, pour une période de deux (2) ans;

QUE les nominations soient effectives à partir du 7 avril 2022.



No de résolution

22-04-153



**8.13 Embauche - Inspecteur municipal surnuméraire -
Service de l'urbanisme et du développement durable**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Yves Essono II, à titre d'inspecteur municipal surnuméraire au Service de l'urbanisme et du développement durable;

QUE cette embauche soit rétroactive au 4 avril 2022;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**10.1 Accréditation de deux (2) organismes - Fédération de
Crosse du Québec et Club Lapraicycle inc.**

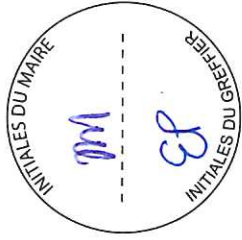
CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2022, les organismes suivants :

- Fédération de Crosse du Québec;
- Club Lapraicycle inc.



No de résolution

22-04-155

10.2 Demande d'aide financière - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - 100 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, une aide financière d'un montant de 100 \$, dans le cadre des activités d'intégration dans la communauté;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

22-04-156

10.3 Demande d'appui - Semaine nationale du don d'organes et de tissus - 24 au 30 avril 2022

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser les citoyens à la cause du don d'organes;

CONSIDÉRANT la semaine du don d'organes et de tissus organisée par Transplant Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan souligne la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 24 au 30 avril prochain et rappelle l'importance d'un tel don;

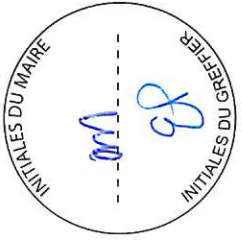
QUE le Conseil encourage les citoyens à s'informer sur les méthodes de consentements au don d'organes et de tissus.

22-04-157

10.4 Octroi de contrat - Concept et aménagement de la construction de la place publique Maison des générations Ginette-Grenier - Jackworld inc. - 99 798,30 \$

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir une place publique adjacente à la Maison des générations Ginette-Grenier;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour le concept et l'aménagement de la construction de la place publique Maison des générations Ginette-Grenier, à l'entreprise Jackworld inc. pour un montant de 99 798,30 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-220-09-722 sous réserve d'une appropriation de surplus non affecté de 45 130 \$.

22-04-158

10.5 Nomination et autorisation des signataires - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT l'entente de subvention pour le projet de rénovation à la Maison des générations Ginette-Grenier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

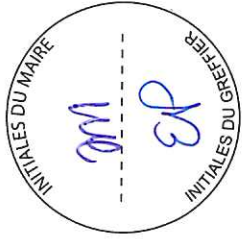
DE nommer le maire Patrick Marquès ou en son absence, la mairesse suppléante Diane Morneau et la greffière Ève Poulin ou en son absence, le greffier adjoint Danik Salvail, comme signataires autorisés aux fins de signatures d'ententes et d'aliénation des immobilisations;

DE nommer la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Odrée Hamel comme signataire autorisée pour les rapports présentés au ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada.

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Dépôt - Certificat tenue de registre - Règlement d'emprunt 539 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue des Pétunias, décrétant un emprunt de 499 800 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 539 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue des Pétunias, décrétant un emprunt de 499 800 \$.



No de résolution



11.2 Dépôt - Certificat tenue de registre - Règlement d'emprunt 540 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue du Portage, décrétant un emprunt de 1 809 700 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt 540 (2022) autorisant les travaux de réfection de conduites d'eau potable, d'équipements sanitaires et réfection de la rue du Portage, décrétant un emprunt de 1 809 700 \$.

11.3 Dépôt - Certificat tenue de registre - Règlement d'emprunt 541 (2022) autorisant l'amélioration des sentiers et sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste, décrétant un emprunt de 1 935 000 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 541 (2022) autorisant l'amélioration des sentiers et des sites de plein air du parc des Chenaux et la réfection de la passerelle optimiste, décrétant un emprunt de 1 935 000 \$.

22-04-159

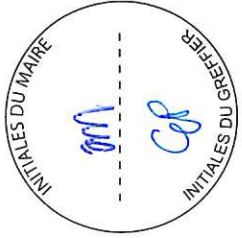
11.4 Avis de motion - Projet de règlement no 512 (2022)-1 remplaçant le règlement no 512 (2022) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 512 (2022) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville.

22-04-160

11.5 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 545 (2022) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 2 175 500 \$.



No de résolution

22-04-161

11.6 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement d'emprunt et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 546 (2022) autorisant les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du réservoir Henriette, de modification de l'entrée électrique et du groupe électrogène décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 057 200 \$.

22-04-162

11.7 Adoption - Règlement no 390 (2022) modifiant le règlement no 390 (2021)-1 établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 390 (2022) modifiant le règlement no 390 (2021)-1 établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 390 (2022) modifiant le règlement no 390 (2021)-1 établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur.

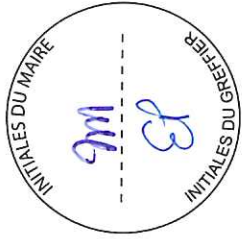
22-04-163

11.8 Adoption - Second projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Espaces habitables complémentaires)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-22-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

22-04-164

11.9 Adoption - Second projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 543 (2022) relatif aux usages conditionnels.

22-04-165

11.10 Adoption - Règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

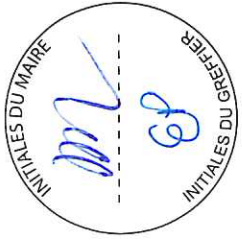
Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre:

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 542 (2022) relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

12 INFORMATIONS

13 DIVERS



No de résolution

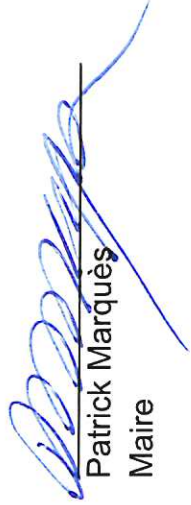
22-04-166

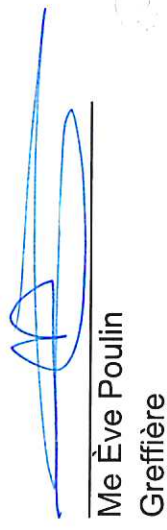


14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 12.


Patrick Marqués
Maire


Me Ève Poulin
Greffière